





**Débat d'
Orientation
Budgétaire
2017**

Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

SOMMAIRE

	1. <i>Contexte législatif et économique local</i> _____	2
	2. <i>L'analyse financière du Bassin de Pompey</i> _____	9
	3. <i>L'analyse des capacités d'investissement du Bassin de Pompey</i> _____	15
	4. <i>L'orientation budgétaire</i> _____	19

Le Projet de Loi de Finances pour 2017 comprend peu de nouvelles mesures. Il est bâti sur des hypothèses de croissance du PIB de 1,5% en 2017 identiques à celles de 2016.

La revalorisation des valeurs locatives sera basée sur l'inflation constatée sur un an, soit 0,4% pour 2017. A compter de 2018 cette revalorisation devrait être désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives non concernées par la réforme applicable aux locaux professionnels.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : « baisse de la baisse »

La participation des collectivités au redressement des finances publiques sera réduite de moitié pour les collectivités du « bloc local », soit une réduction de 1,03 Mds contre 2 Mds pour les années précédentes. Les règles de répartition ne sont en revanche pas modifiées, la contribution représenterait donc pour les communautés et

métropoles 1,24% de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2017 (contre 2,48% en 2016). Les attributions de compensation ne sont à nouveau pas décomptées des ressources des communautés.

La DGF du Bassin de Pompey est « négative » depuis 2016 et un nouveau prélèvement s'opère en 2017 faisant passer la DGF de -260 K€ en 2016 à -567 K€ en 2017, voire -873 K€ en 2018 montrant les limites de soutenabilité du système actuel.

Estimation de la baisse des dotations sur le territoire

Collectivités	DGF 2013 notifiée	DGF 2014 notifiée	DGF 2015 notifiée	DGF 2016 notifiée	baisse DGF 2016	dont CRFP 2016
Bouxières-aux-Dames	693 182	684 863	623 871	559 005	- 64 866	- 53 178
Champigneulles	980 711	890 645	712 510	534 278	- 178 232	- 156 579
Custines	258 132	227 938	162 496	100 132	- 62 364	- 55 074
Faulx	157 521	152 830	141 477	129 877	- 11 600	- 11 825
Frouard	1 125 911	1 099 760	920 390	744 498	- 175 892	- 152 633
Lay-Saint-Christophe	313 091	295 660	265 559	230 077	- 35 482	- 26 664
Livardun	977 533	961 517	856 876	757 973	- 98 903	- 93 919
Malleloy	108 025	104 833	98 861	92 688	- 6 173	- 7 354
Marbache	197 921	190 036	170 123	146 985	- 23 138	- 16 942
Millery	51 080	50 490	40 909	30 635	- 10 274	- 8 710
Montenoy	39 836	37 720	34 171	30 396	- 3 775	- 3 400
Pompey	802 698	739 866	634 886	526 878	- 108 008	- 85 307
Saizerais	182 517	178 320	163 112	145 100	- 18 012	- 17 684
Total communes	5 888 158	5 614 478	4 825 241	4 028 522	- 796 719	- 689 269
Bassin Pompey	1 045 529	835 615	290 445	- 260 258	- 550 703	- 514 313
Total	6 933 687	6 450 093	5 115 686	3 768 264	- 1 347 422	- 1 203 582

Hypothèses baisses avec maintien méthode calcul			
RessourcesCA 2015	contribution théorique effort de redressement 2017	contribution théorique effort de redressement 2018	Total 2014-2018
	0,92%	0,92%	
3 338 000	- 30 710	- 30 710	- 195 596
8 177 000	- 75 228	- 75 228	- 596 890
2 973 000	- 27 352	- 27 352	- 212 703
670 000	- 6 164	- 6 164	- 39 972
7 919 000	- 72 855	- 72 855	- 527 123
1 550 000	- 14 260	- 14 260	- 111 534
5 379 000	- 49 487	- 49 487	- 318 534
365 000	- 3 358	- 3 358	- 22 053
827 000	- 7 608	- 7 608	- 66 153
510 000	- 4 692	- 4 692	- 29 829
194 000	- 1 785	- 1 785	- 13 010
4 588 000	- 42 210	- 42 210	- 360 239
956 000	- 8 795	- 8 795	- 55 007
	-1,24%	-1,24%	
37 446 000	- 344 503	- 344 503	- 2 548 642
24 715 000	- 306 466	- 306 466	- 1 918 719
99 607 000	- 650 969	- 650 969	- 4 467 361

La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement reportée à une loi de financement spécifique

Le projet de loi de finances abroge l'article 150 de la loi de finances 2016 qui détaillait les modalités de la réforme qui auraient dû s'appliquer au 1^{er} janvier 2017. Il est envisagé un projet de loi de financement des collectivités territoriales en 2018.

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur la maîtrise des dépenses publiques. Les collectivités locales y contribuent à travers la baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement, mais y sont également associées via l'objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL).

Péréquation horizontale gelée, péréquation « verticale » augmentée

La péréquation horizontale (entre collectivités locales) par le biais du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** est gelée à 1 milliard d'euros. L'effet cumulé de la baisse des dotations de l'Etat, des implications financières liées aux évolutions de périmètre affectant le nombre de contributeurs et de bénéficiaires rend difficile une progression de ce fonds.

Le projet de loi prévoit de faire progresser à nouveau les dotations de péréquation verticale de 317 millions d'euros : +180 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), +117 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et +20 millions

Evolution indicatives en 2017 des dépenses par niveau de collectivités

	Communes	EPCI	Départements	Régions
Dépenses totales	+2,1%	+2,1%	+2,2%	+0,8%
dont dép fonct	+1,3%	+1,3%	+2,6%	+1,1%

pour la dotation de péréquation des départements. La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est maintenue à son niveau de 2016.

À noter que la notion de péréquation dite « verticale » est toute relative, les fonds complémentaires versés au bénéfice de la DSU seront pris sur les variables d'ajustement (-22%). De nouvelles variables sont introduites comme la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) alors qu'elles étaient jusque là garanties.

Fonds de soutien à l'investissement local (FSI)

Une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc local de 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016) est créée pour 2017 :

- 150 millions au titre du pacte de l'Etat signé avec les 15 métropoles,
- 450 millions au titre des grandes priorités de l'Etat (transition énergétique, mise aux normes sécurité bâtiments publics, mobilité, logement, numérique),
- 216 millions au titre des contrats de ruralité,

- 384 millions de hausse de la DETR dont les seuils d'éligibilité sont relevés (EPCI de moins de 75 000 habitants-contre 50 000 actuellement ou dont la commune la plus peuplée ne dépasse pas 20 000 habitants-contre 15 000 actuellement).

Nouvelles modalités de répartition de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Désormais la CVAE sera calculée au niveau du groupe et non de ses établissements afin d'assurer une plus juste répartition territoriale et de lutter contre les phénomènes d'optimisation fiscale et neutraliser les réorganisations juridiques ayant pour finalité de limiter les cotisations dues par les entreprises. L'objectif de cette mesure est de verser la recette au territoire dans lequel la richesse est produite et non pas comptabilisées dans les activités du siège.

Mise en œuvre du Pacte financier et fiscal sur le Bassin de Pompey

Outil de prise en charge de nouveaux services assurés par l'intercommunalité et de solidarité envers les communes les plus pauvres, la mise en œuvre du Pacte financier et fiscal délibéré le 28 janvier 2016 se poursuit pour la deuxième année.

Panorama financier

L'analyse rétrospective consolidée du territoire met en avant un résultat comptable légèrement dégradé sur le bloc local à la fois au niveau des communes que de l'intercommunalité. Les charges de fonctionnement ont été contenues à 1% au niveau communal. Pour autant l'impact des transferts opérés au 1^{er} septembre 2015 se mesurera sur une année pleine en 2016.

Le niveau d'équipement par habitant est également passé de 514€ par habitant en 2014 à 321 € par habitant en 2015 avec en corollaire une baisse de l'endettement du territoire à 786 € par habitant en 2015.



en milliers d'euros	Communes						Bassin Pompey		Consolidé	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Population	40 900	40 873	41 070	41 260	41 210	41 048	41 294	41 048	41 294	41 048
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT										
Total Recettes de fonctionnement	34 426	35 534	38 594	37 970	37 553	38 023	23 916	24 715	61 469	62 738
Impôts Locaux	13 450	13 804	14 542	15 014	15 260	15 758	11 619	12 022	26 879	27 780
Reversements de fiscalité							-7 915	-7 874	-7 915	-7 874
Autres impôts et taxes	946	1 165	1 002	933	803	708	10 550	10 807	11 353	11 515
Dotations (DGF+DSR+DNP)	6 794	6 700	6 665	6 584	6 289	5 453	3 028	2 435	9 317	7 888
Total Charges de fonctionnement	31 346	32 317	34 100	34 821	34 028	34 496	19 099	20 023	53 127	54 519
Charges de personnel	16 524	16 585	16 973	17 224	17 890	17 506	5 473	5 917	23 363	23 423
Achats et charges externes	8 534	9 190	9 136	9 531	9 162	9 269	9 941	10 173	19 103	19 442
Charges financières	885	862	854	808	821	747	267	299	1 088	1 046
Contingents	1 272	1 286	1 371	1 375	1 393	1 299			1 393	1 299
Subventions versées	1 693	1 796	1 985	2 163	2 268	2 091	384	261	2 652	2 352
Résultat comptable	3 081	3 216	4 494	3 181	3 424	2 950	4 816	4 692	8 240	7 642
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT										
Total Ressources d'investissement	8 684	9 381	11 030	10 442	8 621	10 373	21 125	16 841	29 746	27 214
Emprunt bancaire et dettes assimilées	825	2 142	1 502	1 943	1 060	80	3 500	0	4 560	80
Subventions reçues	2 581	2 107	2 293	1 915	1 193	949	529	911	1 722	1 860
FCTVA	1 135	984	976	1 059	1 358	655	1 547	2 004	2 905	2 659
Total Dépenses d'investissement	8 825	9 600	9 888	12 684	8 965	8 070	20 464	16 808	29 429	24 878
Dépenses d'équipement	6 916	7 246	7 837	10 114	6 837	4 932	14 400	8 241	21 237	13 173
Remboursement d'emprunts	1 795	1 917	1 810	1 850	1 870	1 818	1 119	1 119	2 989	2 937
ENDETTEMENT (encours de dette au 31/12/N)										
	21 058	21 277	20 960	21 077	20 186	18 516	14 651	13 734	34 837	32 250

évol 14/15

dépenses équipement sur le territoire : 514 € 321 €

endettement territoire : 844 € 786 €

La solidarité financière

Le volet solidarité financière du Pacte prévoit la prise en charge du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** pour les communes pauvres à 100% ou tendues à 50% par le biais de fonds de concours.

Un dispositif de lissage sur 2 ans est introduit pour éviter une baisse trop brutale aux communes qui changeraient de statut et limiter les effets de seuil.

Détermination des communes « pauvres » sur la base des indicateurs nationaux (fiches DGCL 2016)

- ratio dégradé / aux moyennes nationales
- ratio proche des moyennes
- ratio meilleur que les moyennes nationales

Une commune ayant plus de 2 ratios ■ peut être considérée comme ayant une situation tendue : Bouxières-aux-Dames, Faulx, Frouard, Pompey.
 Une commune ayant 3 ratios ■ ou ■ est considérée comme une commune pauvre : Liverdun, Saizerais.

Potentiels financiers, effort fiscal et revenu par habitant : indicateurs nationaux

Fiches DGF et FPIC 2016	BAD	Champigneulle	Custines	Faulx	Frouard	LSC	Liverdun	Malleloy	Marbache	Millery	Montenoy	Pompey	Saizerais	Total communes	Ensemble Intercommunal
Population	4 167	6 980	2 870	1 330	6 852	2 605	6 040	967	1 755	653	422	4 948	1 566	41 155	41 155
POTENTIEL FINANCIER/habitant	884,3	1 413,4	1 387,8	632,6	1 190,9	838,0	837,3	618,0	780,1	1 097,9	597,1	1 010,3	686,4	1 039,6	715,03
<i>PF/habitant strate</i>	935,2	1 022,9	845,8	755,7	1 022,9	845,8	1 022,9	702,2	755,7	702,2	626,9	935,2	755,7		645,9
<i>écart >0,95</i>	0,946	1,38	1,64	0,84	1,16	0,99	0,82	0,88	1,03	1,56	0,952	1,08	0,91		1,11
EFFORT FISCAL	1,136	1,129	0,866	0,942	1,343	0,983	1,296	0,955	0,977	0,724	0,868	1,299	1,105		1,167
<i>EF strate</i>	1,091	1,124	1,051	1,025	1,125	1,062	1,123	1,001	1,025	1,001	0,975	1,091	1,025		1,115
<i>écart >1,05</i>	1,05	1,01	0,82	0,92	1,19	0,93	1,15	0,95	0,95	0,72	0,89	1,19	1,08		1,047
REVENU/habitant	15 383	12 863	14 038	13 339	12 482	19 552	13 595	14 101	13 092	14 488	14 641	11 312	12 576		13 570
<i>R strate</i>	14 102	14 280	13 997	13 585	14 280	13 996	14 280	13 201	13 584	13 201	12 713	14 101	13 584		14 134

POTENTIEL FINANCIER / habitant

- PF < strate écart <0,95
- PF < strate écart >0,95
- PF > strate

EFFORT FISCAL

- EF > strate écart > 1,05
- EF > strate
- EF < strate

REVENU / habitant

- R < R moy
- R <= R moy
- R > R moy

Montée en charge du FPIC sur le territoire

	FPIC 2012	FPIC 2013	FPIC 2014	FPIC 2015	FPIC 2016	FPIC 2017 hyp stabilité	FPIC 2017 hyp hausse (15%)	R/hab 2016	Potentiel Fi 2016
Bouxieres aux dames	3 198	9 793	15 709	23 410	39 703	34 527	40 577	15 383	884
Champigneulle	12 819	26 715	42 624	63 383	106 300	92 442	108 639	12 863	1 413
Custines	5 500	10 938	17 391	25 881	42 916	37 321	43 860	14 037	1 387
Faulx	513	2 179	3 452	5 222	9 065	7 883	9 264	13 338	632
Frouard	9 770	21 935	35 106	52 109	87 926	76 464	89 861	12 482	1 191
LSC	2 037	5 830	9 300	13 942	23 521	20 455	24 039	19 552	838
Liverdun	4 466	13 882	22 131	32 895	54 489	47 386	55 688	13 595	837
Malleloy	387	1 564	2 481	3 755	6 439	5 600	6 581	14 101	618
Marbache	1 164	3 618	5 775	8 656	14 752	12 829	15 077	13 092	780
Millery	718	1 633	3 069	4 600	7 725	6 718	7 895	14 488	1 098
Montenoy	167	651	1 046	1 589	2 715	2 361	2 775	14 640	597
Pompey	5 468	13 789	21 772	32 266	53 865	46 843	55 050	11 312	1 010
Saizerais	783	2 797	4 449	6 747	11 582	10 072	11 837	12 576	686
PART communes	46 989	115 324	184 305	274 455	460 998	400 900	471 142	13 570	1040
prise en charge PACTE					183 751	152 027	178 663		
PART de l'EPCI	31 769	79 470	124 625	190 351	323 542	383 640	450 858		
Part Totale EPCI					507 293	535 667	629 521		
CIF	0,403	0,408	0,403	0,409	0,412	0,489	0,489		
	78 758	194 794	308 930	464 806	784 540	784 540	922 000		



La solidarité entre l'intercommunalité et les communes jouera en 2017 davantage encore qu'en 2016 du fait de l'évolution du coefficient d'intégration fiscale qui passe de 0,412 en 2016 à 0,489 en 2017.

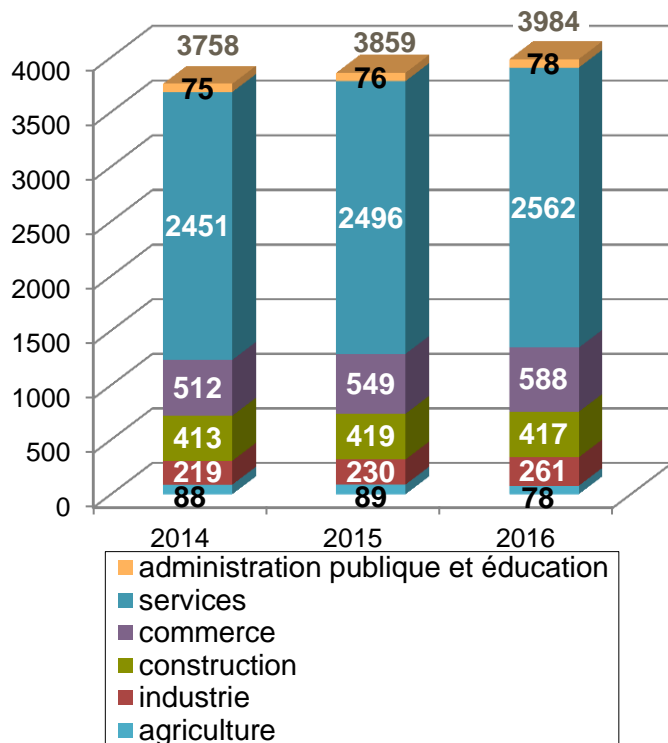
Deux hypothèses ont été simulées avec une stabilité du prélèvement en 2017 à hauteur du montant 2016 (784 540 € pour l'ensemble intercommunal) et une hausse du prélèvement de 15% (922 000 €). Dans les deux cas, l'EPCI joue un rôle d'amortisseur des prélèvements opérés sur les communes.

	intercommunal (EI) 2015	Moyennes nationales	intercommuna l (EI) 2016	Moyennes nationales
PFA/hab moyen	715,03	664,7	715,03	645,85
Revenu/hab moyen	13 268	13 980	13 570	14 134
Effort fiscal agrégé	1,18	1,11	1,17	1,11

Le tissu d'entreprises du Bassin de Pompey continue à progresser

Le territoire compte 3984 établissements au 31 juillet 2016, soit 125 unités de plus qu'un an auparavant. Si près de la moitié de la progression se concentre dans le secteur des services (66 unités supplémentaires), les secteurs du commerce et de l'industrie connaissent également une bonne progression, avec respectivement 39 et 31 établissements supplémentaires.

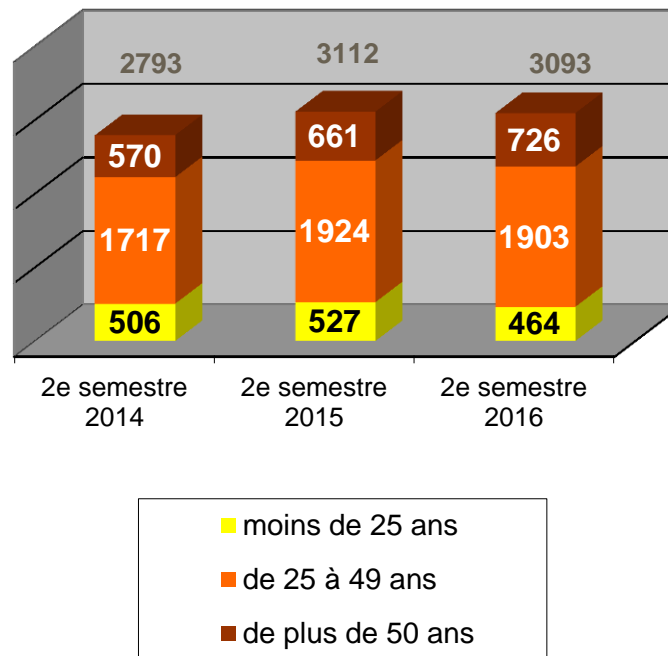
Évolution du nombre d'entreprises par secteurs d'activité



Le nombre de demandeurs d'emploi diminue

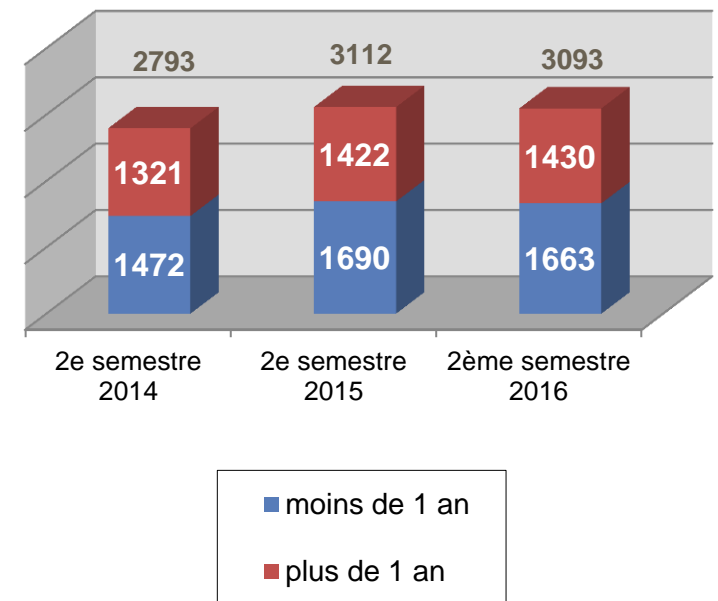
Le nombre de demandeurs d'emploi du territoire a diminué en 2016 puisqu'on en dénombre 3093 au 31 décembre contre 3112 un an auparavant. Cependant, cette régression a profité uniquement aux personnes de moins de 50 ans, les plus de 50 ans étant quant à eux toujours plus nombreux à être sans emploi (+65 personnes).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi par tranche d'âge



Le nombre de personnes en recherche d'emploi depuis plus d'un an continue de progresser, avec 1430 personnes concernées fin 2016, contre 1422 un an auparavant. Ceci laisse à penser qu'un « fossé » se creuse entre d'un côté les personnes en recherche d'emploi depuis peu de temps, qui ont plus de chances de retrouver un emploi, et de l'autre les personnes durablement éloignées de l'emploi. Cette tendance illustre l'importance de mettre en œuvre des politiques d'emploi/insertion et de formation adaptées à des publics qui peuvent être fragilisés par une période de chômage parfois longue.

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi par ancienneté sur le marché du travail



De nombreuses compétences viennent d'être transférées à l'intercommunalité ces dernières années (police municipale, gestion de l'espace public, éclairage public, restauration scolaire...) ou le seront prochainement (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau et assainissement...). De plus, nous arrivons au milieu du mandat 2014-2020 et les projets communautaires se concrétisent : aménagement de quartiers et des centre-bourgs, pôle aquatique, développement du tourisme, développement économique...

Parallèlement à ce développement, de forts enjeux de gestion apparaissent : passage à la TEOM incitative, équilibre de la restauration, optimisation de la gestion de l'espace public, gestion du patrimoine... Toutes ces évolutions s'inscrivent de plus dans un contexte national incertain, où la baisse des dotations et la réforme de la DGF restent des perspectives à envisager.

Maîtrise du budget de fonctionnement et efforts de gestion

Le budget de fonctionnement permet, outre de maintenir le niveau des services communautaires à la population, de dégager un excédent de fonctionnement indispensable pour l'entretien du patrimoine intercommunal mais aussi pour la réalisation des projets d'investissement. En effet, 100 000 € d'économie sur les dépenses de fonctionnement permet de se donner la capacité d'emprunter environ 1,5 M€ (1 250 000 € à 2,5% sur 15 ans ou 1 700 000 € à 2% sur 20 ans).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, en k€	CA 2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL 2017/2021	Croissance moyenne
Dépenses Administration générale	9 171	11 344	11 603	11 812	12 026	12 245	59 031	1,93%
dont frais de personnel et élus	7 711	9 307	9 544	9 735	9 931	10 130	48 647	2,14%
Dépenses Prévention sécurité	100	100	105	105	105	106	522	1,32%
Dépenses Gestion de l'espace public	1 708	1 761	1 651	1 626	1 611	1 586	8 235	-2,58%
Dépenses Patrimoine Loué	199	199	202	207	207	208	1 024	1,17%
Dépenses Culture	147	161	151	161	151	161	785	0,00%
Dépenses COSEC	181	185	186	186	187	188	931	0,34%
Dépense Piscines	573	586	588	590	592	594	2 950	0,36%
Dépenses Tourisme	38	56	56	56	56	56	281	0,00%
Dépenses Economie insertion	2	64	64	64	54	54	301	-4,02%
Restauration scolaire	36	2 249	2 310	2 373	2 404	2 435	11 771	2,01%
Restaurant inter-entreprises	54	237	247	257	259	261	1 260	2,42%
Dépenses Ordures ménagères	4 069	3 977	3 964	4 044	4 126	4 209	20 320	1,43%
Dépenses Transports et mobilités	2 733	2 659	2 656	2 703	2 706	2 733	13 457	0,69%
Petite Enfance (y compris RH en développement)	235	237	479	712	838	839	3 104	37,15%
Allocations de compensation	6 626	6 136	6 136	6 136	6 136	6 136	30 680	
Fds concours - prise en charge FPIC	163	163	163	163	163	163	815	0,00%
FPIC	323	355	391	400	400	400	1 946	3,01%
Contributions au redr. des finances pub.	260	518	775	775	775	775	3 618	10,62%
TOTAL hors amortissements et dette	26 639	30 562	31 291	31 924	32 338	32 679	153 916	1,69%
Croissance annuelle		14,72%	2,39%	2,02%	1,30%	1,05%		

Les dépenses de fonctionnement : + 1,7 % par an

L'impact des optimisations de gestion des années 2015 et 2016 est net et a un effet durable sur les dépenses de fonctionnement.

- Suite au renouvellement des contrats de gestion des ordures ménagères, les coûts de gestion sont plus faibles
- Les travaux de rénovation énergétique sur les COSEC ont un impact favorable à long terme : la prospective financière table sur une stabilité des dépenses en fluide
- La progression des coûts est contenue sur toutes les structures : piscines, petite enfance, ateliers...

Ces optimisations de gestion sont le résultat d'un travail de longue haleine des services intercommunaux :

- Recherche d'investissement ayant des effets positifs sur les dépenses de fonctionnement (performance énergétique des bâtiments, équipement permettant un déploiement plus efficace des équipes sur le terrain)
- Négociation de marchés groupés et mise en concurrence des prestataires, notamment dans le domaine de la gestion des ordures ménagères (500 k€ d'économie récurrentes de fonctionnement en 2 ans lors de la négociation des marchés et du passage à la TEOM incitative) et des fournisseurs d'énergie.

Ces optimisations seront poursuivies en 2017 avec la mise en place d'un plan lumière (performance énergétique de l'éclairage public), la tarification incitative sur les ordures ménagères, la poursuite de la structuration de la restauration scolaire (facturation, dématérialisation)...

Des développements ayant un impact sur les dépenses de fonctionnement sont aussi planifiés pour les prochaines années :

- La masse salariale fait un bon entre 2016 et 2017, dû au transfert des agents des cantines et au recrutement sur la cuisine centrale. Elle se stabilise par la suite autour d'une évolution de 2,14% par an, sans compter l'augmentation des effectifs de la petite enfance sur les nouvelles structures.
- Le budget annexe restauration prend de l'ampleur. Sa croissance est maintenue et corrélée à une hypothèse de hausse des recettes commerciales
- Le développement de l'accueil collectif de la petite enfance se poursuit : ouverture programmée de la structure multi-accueil de Liverdun en septembre 2018, et de deux micro-crèches en 2019-2020.



Les recettes de fonctionnement : + 1,05 % par an

Les recettes de fonctionnement ont une croissance annuelle moyenne de 1,05 % par an. Cette croissance est due, dans un contexte incertain de réforme après 2017 (dotations, transferts...) à une hypothèse réaliste de progression des bases fiscales, ainsi qu'au développement des recettes liées aux nouveaux services.

- Etant donné les **incertitudes** sur les recettes, notamment les réformes des dotations, avec des évolutions de la DGF et des dotations de compensation des réformes de la taxe professionnelle, une baisse de 1% par an des dotations a été retenue.
- Au regard des évolutions des bases fiscales des dernières années, qui se sont montrées plutôt dynamiques, une hypothèse de progression de 1,5% des bases TH, TF et CFE a été retenue.
- La **restauration centrale** est en œuvre dès 2017. Cependant, du fait de l'harmonisation des tarifs scolaires sur les 5 prochaines années, et malgré une progression des recettes commerciales, les recettes du budget annexe stagnent.
- La poursuite du **développement localif** et du développement de **l'activité touristique** (visites guidées, boutique) est programmée les années à venir.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT, en k€	CA 2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL 2017/ 2021	Croissance moyenne
Recettes dotations et fiscalité	22 433	22 408	22 597	22 790	22 988	23 190	117 631	0,86%
dont Dotations (TP, FNGIR, DCRTP)	4 291	4 252	4 213	4 175	4 138	4 101	20 880	-0,90%
dont Fiscalité entreprises	9 034	8 915	9 008	9 104	9 201	9 299	45 526	1,06%
dont Fiscalité ménages	9 108	9 241	9 375	9 511	9 649	9 790	47 566	1,45%
Attributions de compensations	20	350	350	350	350	350	1 750	0,00%
Autres produits (CNP, FCTVA, SPL)	213	215	215	215	215	215	1 075	0,00%
Recettes habitat (subventions, ADS...)	92	99	101	102	104	106	512	1,71%
Recettes Gestion de l'esp public (redevances, SE)	166	145	145	145	135	135	705	-1,77%
Recettes Patrimoine Loué	490	594	651	714	663	668	3 290	3,00%
Recettes COSEC	43	58	58	58	58	59	291	0,56%
Recettes Piscines	510	557	567	579	590	603	2 896	2,00%
Subventions culture	2	3	2	3	2	3	13	2,00%
Recettes Tourisme	37	53	60	63	63	63	300	4,46%
Recettes Economie insertion		155	155	155	155	155	775	0,00%
Recettes Restauration	120	1 873	1 871	1 871	1 870	1 871	9 356	-0,04%
Recettes Ordures ménagères	5 163	4 691	4 839	4 897	4 956	5 016	24 399	1,69%
Recettes Transports en commun	2 312	2 162	2 162	2 112	2 062	2 062	10 560	-1,18%
Recettes Petite Enfance	1 803	1 826	2 027	2 100	2 184	2 187	10 322	4,61%
TOTAL	33 403	35 187	35 798	36 154	36 395	36 681	180 215	1,05%
Croissance annuelle		5,36%	1,74%	0,99%	0,67%	0,79%		

Un faible encours de dette

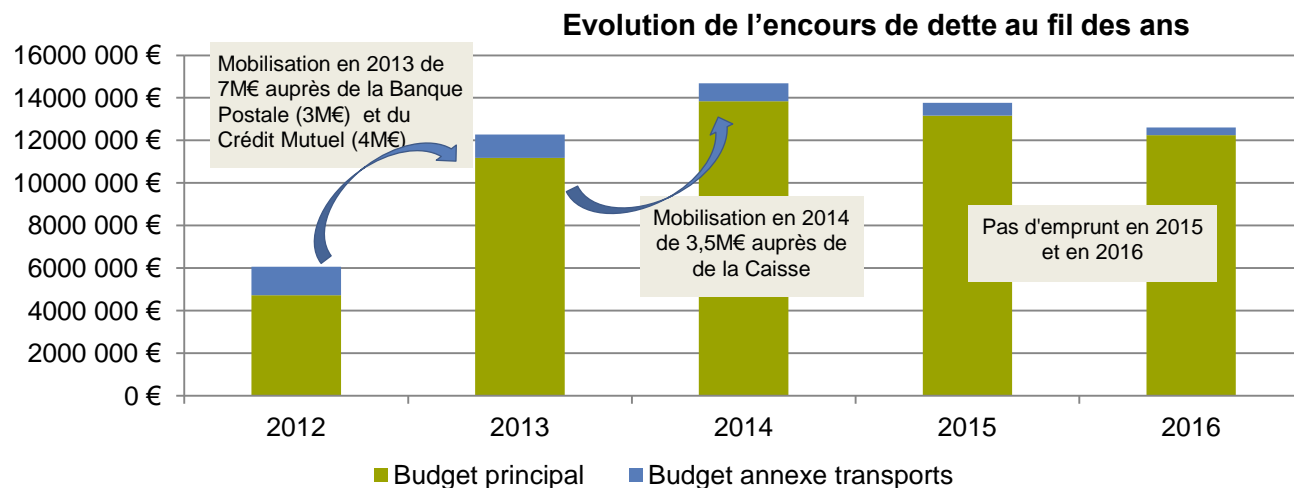
L'état de la dette est très satisfaisant : encours relativement bas et ratio de désendettement excellent, à 1,94 an en 2016, contre 4,10 en 2014 pour les collectivités de la même strate.

Ce bon état de la dette est dû aux capacités d'autofinancement de l'intercommunalité, qui a autofinancé l'ensemble des projets 2015 et 2016 sur ses fonds propres, dont la fin de pôle Delta affaires et services et l'intégralité de la cuisine centrale.

Le ratio d'endettement par habitant reste dans la moyenne, avec 334 € d'encours par habitant en 2016 contre 300 € pour la moyenne de la strate en 2014.

Des bases fiscales solides

Les bases fiscales ont eu une bonne dynamique ces dernières années. Cependant plusieurs incertitudes et évolutions sont à noter :



- En 2017, intégration dans les bases fiscales de la **révision des valeurs locatives des locaux commerciaux** et divers. Un mécanisme de lissage sera mis en place pour les contribuables. Les avis d'imposition en 2017 seront complexe pour les professionnels.
- Suite à 2017, une réforme fiscale identique pour les **locaux d'habitation** pourrait être envisagée. Elle prendra plusieurs années.
- Le taux annuel de revalorisation des bases fiscales (coefficient de majoration forfaitaire) sera désormais égal à l'inflation constatée et non prévisionnelle, ce qui fait que pour 2017 cette augmentation sera de **0,4%** (0,9% en 2016), et qu'elle pourra être plus volatile les années à venir.
- Les modalités de répartition de la CVAE ont été revues en Loi de finances, afin de favoriser les territoires bassin d'emploi mais sans sièges de société, ce qui n'exclut pas une bonne surprise pour l'année 2017. Actuellement les dernières prévisions tablaient sur une baisse de 8% soit une recette prévisionnelle de 2 385 k€.

Taxe	Taux 2016
Cotisation foncière des entreprises	26,25 %
Taxe d'Habitation	11,24 %
Taxe Foncière Bâti	5,65 %
Taxe Foncière Non Bâti	4,72 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	10,10% en 2016

Les enjeux de la restauration centrale

Un budget annexe a été créé en septembre 2016 pour identifier au mieux les flux financiers relevant de la restauration, et structuré pour séparer les flux du restaurant inter-entreprises, de la production en cuisine centrale et du service des repas scolaires. L'activité étant partiellement concurrentielle, une prise en compte particulière doit être accordée à l'assujettissement à la TVA des recettes selon les publics facturés.

Le restaurant inter-entreprises « Resto' du Parc » dont la délégation de service public a été reprise en régie en octobre 2016, doit être excédentaire, tout comme l'était la DSP auparavant. Un excédent moyen annuel de 35k€ à 50k€ est projeté sur cette structure. Les ratios de fonctionnement sont les suivants :

- Environ 72 000 repas annuels
- Coût du repas moyen : de 6,40 € à 6,10 €
- Bénéfice moyen par repas : entre 0,50 € et 0,70 €

La restauration collective a pour enjeux d'offrir des repas de qualité aux écoles et aux associations, dans un mode de gestion mutualisé et optimisé. Actuellement les principaux ratios de cette structure sont les suivants :

- De 310 000 à 320 000 repas annuels
- Coût de production à la cuisine centrale du repas moyen : de 4,60 € à 4,80 €
- Coût du service pour les repas scolaires (prise en charge dans les cantines des écoles) : de 6,30 € à 6,50 €
- Déficit de fonctionnement moyen par repas scolaire : entre 5,60 € à 6,10 € par repas

Budget de fonctionnement, en k€	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL 17/21	Croissance moyenne
Dépenses de fonctionnement	3 110	3 184	3 260	3 304	3 349	14 342	1,87%
Alimentation	700	735	772	779	787	3 773	2,98%
Fluides	100	102	104	106	108	520	2,00%
Entretien, prestations, livraisons	130	131	133	134	135	663	1,00%
Masse salariale cuisine	499	506	514	522	530	2 571	1,50%
Masse salariale office	362	367	373	379	384		1,50%
Mise à dispo. personnel – offices	1 207	1 225	1 243	1 262	1 281	6 219	1,50%
Entretien des offices	50	51	51	52	52	255	1,00%
Transport des élèves	52	53	54	55	56	268	2,00%
Impayés (non valeurs)	10	10	10	10	10	50	0,00%
Recettes de fonctionnement	1 381	1 374	1 369	1 363	1 358	6 845	-0,41%
Vente de repas cuisine centrale	1 226	1 221	1 216	1 210	1 205	6 078	-0,42%
<i>Vente de repas aux scolaires</i>	881	872	864	855	846	4 318	-1,00%
<i>Vente de repas CCAS, adultes, crèches, CLSH...</i>	345	348	352	355	359	1 760	1,00%
Prestation de service CAF resto scolaire	113	113	113	113	113	565	0,00%
Mises à disposition RH	42	40	40	40	40	202	-1,21%
Charge nette	1 728	1 810	1 892	1 941	1 991	7 496	3,59%

Les tarifs des cantines scolaires ont été votés en 2016, et lissés sur les cinq prochaines années pour aboutir à un tarif intercommunal harmonisé en 2022. Cependant, une étude approfondie des tarifs, notamment commerciaux, et incluant le Resto' du parc, pourra être menée après plusieurs mois de fonctionnement.





TEOM incitative : mise en œuvre étalée sur deux ans

Suite aux renégociations des marchés publics de collecte et de traitement des ordures ménagères en 2015 et 2016, et à la progression du tri des déchets, le coût du service de prise en charge des déchets est excédentaire, ce qui donne une marge de manœuvre financière pour mettre en place la TEOM incitative.

Année 2016 (en €)	
Dépense de fonctionnement	4 069 000 €
Charges de structures (RH)	320 000 €
Amortissement matériel	225 000 €
Amortissement travaux	132 000 €
TOTAL CHARGES	4 746 000 €
Recettes (vente de produits, éco-organismes, redevance spéciale)	1 175 000 €
TEOM	3 988 302 €
TOTAL PRODUITS	5 163 302 €
ECART : gain sur le service en 2016	417 302 €

Le gain suite à l'optimisation des marchés et au meilleur tri des usagers est d'environ 400 k€ sur 2016 et en prévision de 500 k€ sur 2017.

La mise en œuvre de la TEOMi se déroulera sur deux ans :

En 2017 : une première baisse du taux de TEOM, de 10,10 % à 9%, aura lieu pour tous les usagers. Ainsi un habitant verra sa TEOM baisser de 10 à 30 €

selon la valeur locative de son logement. Les recettes 2017 de TEOM seront d'environ 3,5 M€, et le budget des ordures ménagères sera équilibré.

En 2018, une seconde baisse du taux de TEOM sera associé à la mise en place d'une tarification incitative indexée sur le volume du bac d'ordures ménagères et le nombre de levées de ce bac.

Un habitant verra sa TEOM baisser à nouveau, mais à ce montant s'ajoutera une part incitative. Les tarifs seront déterminés début 2018 selon les taux de présentation des bacs. De plus, afin d'adapter le service aux nouvelles habitudes des usagers, et de faire économiser d'autant le coût du service pour tous, un passage à des collectes tous les 15 jours est envisagé. Une étude sur la redevance spéciale, touchant les professionnels, sera aussi menée afin d'assurer une continuité tarifaire entre les professionnels et les particuliers.

À terme, le budget principal contribuera à hauteur de d'environ 150 – 200 000 € à la gestion des ordures ménagères.



Définition de la capacité d'investissement maximale

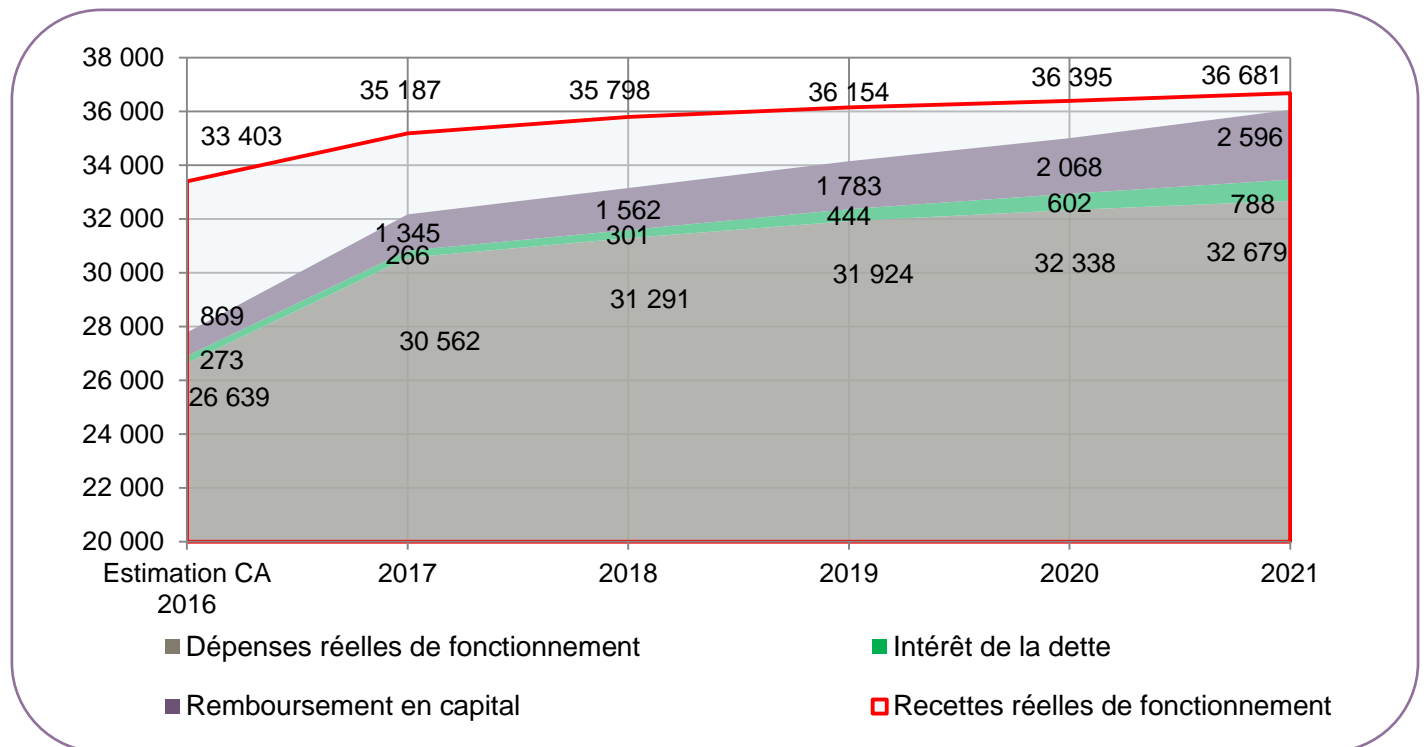
Plusieurs simulations ont été réalisées afin d'évaluer au plus juste notre capacité d'investissement. La simulation la plus équilibrée, ne détériorant pas trop la capacité financière intercommunale, se situe autour de 12 M€ de dépenses d'investissement par an, soit environ 60 M€ sur les 5 prochaines années.

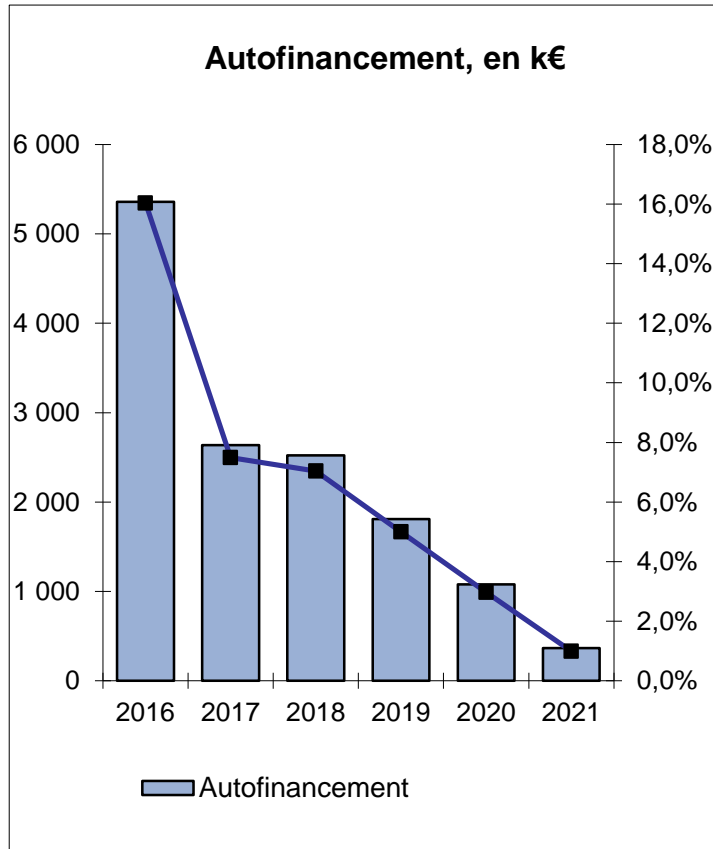
Ces dépenses sont financées par l'épargne dégagée du fonctionnement, des recettes propres d'investissement estimées à 2 ou 3 M€/an, et par un emprunt de 2 à 10 M€/an.

La capacité de financement de l'intercommunalité se situe aux alentours de 60 M€ sur les 5 prochaines années. La compilation de l'ensemble des projets de l'intercommunalité et de leurs perspectives financières nous amènent à considérer une enveloppe d'au moins 80 M€ positionnée sur les 5 prochaines années.



FONCTIONNEMENT, en k€	Estim. CA 2016	2017	2018	2019	2020	2021	Taux moyen 2017-2021
Dépenses réelles de fonctionnement	26 639	30 562	31 291	31 924	32 338	32 679	1,69 %
Recettes réelles de fonct. a minima	33 403	35 187	35 798	36 154	36 395	36 681	1,05 %
Intérêt de la dette	245	216	309	540	797	1 142	+51,6 %
Remboursement de la dette en capital	919	1 041	1 157	1 444	1 794	2 263	+21,4 %
Epargne disponible	5 600	3 368	3 040	2 246	1 466	597	-18,2 %
Hypothèses de dépenses d'invest.	10 205	12 000	12 000	12 000	15 000	15 000	
Excédent global de clôture	3 850	1 218	1 258	1 504	970	567	

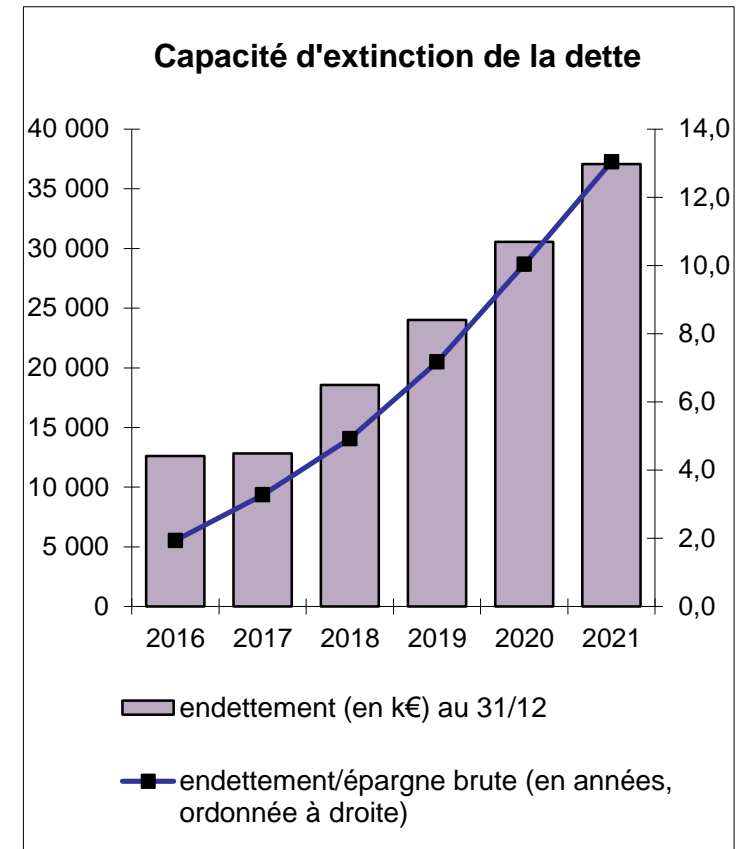




La charge financière associée à un investissement maintenu autour de 12 M€ sur les 5 prochaines années dégrade les ratios de la collectivité :

- La capacité d'autofinancement passe de 5 M€ à 400 k€
- La capacité d'extinction de la dette dépasse les 10 ans et atteint 13 ans en 2021.

De fait, et avec les hypothèses moyennes qui ont été formulées, si l'intercommunalité investit réellement 12 M€ par an sur les 5 prochaines années, la capacité financière sera dégradée avec un très faible autofinancement au vu des dépenses d'entretien courant du patrimoine intercommunal, des voiries et des équipements. La collectivité restera néanmoins capable de retrouver un état financier correct au bout de quelques années.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	Hors PPI	Subvention à mobiliser
Infrastructures	4 025	3 175	3 885	6 125	6 085	4 675	24 000		
Voiries	2 400	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000		
Plan lumière	200	200	500	500	300	300	1 700		TEPCV 10%
Voies douces	290	850		800	850	100	2 600		40%
Très Haut Débit	850		750	750	750	750	3 000		
Grandes Infra			500	2 000	2 000	1 500	5 500		
Matériel et espaces verts	285	75	135	75	135	75	500		
Aménagements Urbains	915	3 630	2 741	1 915	1 600	576	10 458		
Habitat Durable	625	930	733	500	500	500	3 163		
Développement quartiers	290	2 625	1 508	415	100	76	4 720	3 700	
Développement ZAE		75	500	1 000	1 000		2 575		
INFRA/AMENAGEMENT	4 940	6 805	6 866	8 040	7 685	5 251	34 458		
ENTRETIEN PATR	853	850	850	850	850	850	4 250		
PROJETS ENGAGES	4 330	1 610	1 125				2 735		
Pole tertiaire	300	310	125				435		
Cuisine centrale	3 200	800					800		
OM-Déchetterie	800	500	1 000				1 500		
PROJETS EQUIPEMENTS		860	1 350	1 610	1 610	1 610	27 150		
Pole aquatique		360	340	1 680	9 240	9 240	20 850		*15-40%
Campus Innovation formation		150	150		3 000	3 000	6 300	6 000	30%
Maraichage		350							
TOURISME	78	1 030	2 400	1 015	15	15	4 521		
aides hébergement	12	15	15	15	15	15	75		30-50%
Camping	27	700					700		30-50%
Itinérance Haltes	10	160	90				250		30-50%
Port fluvial			1 900	1 000			2 900		
Lerebourg (études)	27	58							*étude
Hôtel Camilly	2	100	100				200	3 000	mode fint
	10 205	11 207	11 590	11 561	20 502	22 596	77 305	12 700	

Priorisation du Programme pluriannuel d'investissement

Les enveloppes accordées aux compétences Infrastructures/aménagements mobilisent la moitié de la capacité d'investissement des 5 prochaines années:

- Voiries, voies douces, éclairage public et espaces verts : 24 M€
- politique de l'habitat, regroupant les subventions « guichet unique », le logement social et l'aménagement de nouveaux quartiers tels la Croix des Hussards : 10 M€
- Développement économique et aménagement de zones d'activités : 2,5 M€

L'entretien du patrimoine intercommunal et des équipements associés mobilise une enveloppe annuelle estimée de 850 k€, soit 4,3 M€ sur les 5 prochaines années.

Ces enveloppes mobilisent donc environ 8M€ d'investissements par an.

Pour autant de nouveaux projet, concernant notamment la construction d'un nouveau pôle aquatique, sont positionnés d'ici 2021. Ces projets mobiliseraient plus de 30 M€, cependant leur dimensionnement et mode de financement restent à affiner.

La prospective se situe donc entre une réalisation des projets engagés et récurrents et la priorisation de projets importants facteurs d'attractivité pour le territoire. Il convient de co-construire un scénario d'équilibre entre les projets porteurs d'attractivité, de retour sur investissement et de les prioriser dans le temps.

Dans un contexte réglementaire qui ne se dégrade pas trop, et en prenant soin aux modalités de financement des opérations, notamment des subventions, et en raisonnant en coût complet, c'est-à-dire en privilégiant les opérations ayant un impact sur le budget de fonctionnement, une partie importante de ce programme reste réalisable.



Fiscalité

- Stabilité de la fiscalité ménage
 - ✓ TH : 11,24%
 - ✓ TF : 5,65%
 - ✓ TFNB : 4,72%
- Stabilité de la CFE : 26,25%
- Instauration de la TEOM incitative en deux temps: baisse de la TEOM de 10,10 % à 9% en 2017 avec perspective d'une nouvelle baisse en 2018 associée à l'évolution de la part incitative.

Priorisation du Programme pluriannuel d'Investissement

- Scénario d'équilibre autour de 12 M€ par an avec priorité aux projets porteurs de dynamique et permettant des retours sur investissement (poursuite des efforts de gestion en matière de consommations énergétiques, optimisation des charges d'exploitation, développement d'emplois, d'habitat...).
- Ingénierie à développer sur de nouveaux modes de financement des projets et optimisation des recherches partenariales et de subventions.
- Dette : Maintien d'une solvabilité (capacité de désendettement) de moins de 12 ans.

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
BP 60008
Rue des 4 éléments
54340 POMPEY

Tél. : 03 83 49 81 81
Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr

 [@bassinpompey](https://twitter.com/bassinpompey)

